

Le 31 août 1972

Note de dossierImportation de matériel  
de guerre d'Israël.

1. Le 2 juin 1972, la Direction de l'Administration militaire fédérale nous a soumis une demande du Groupement de l'armement au sujet de l'acquisition éventuelle de quelque 6000 appareils radio de fabrication israélienne. Le Groupement de l'armement déclare qu'il est difficile d'indiquer le montant de la commande. Le prix d'un appareil, sans accessoires, ni pièces de rechange, est d'au moins \$ 600.-. La DAMF nous a demandé notre avis à ce propos.

Nous avons répondu négativement à la requête du Groupement de l'armement, en invoquant les arguments suivants:

- a) Incertitude au sujet de l'évolution des événements au Proche-Orient d'ici à 1974, époque à laquelle le matériel serait livré.
  - b) Eventualité de réactions négatives de la part des pays arabes (menaces de boycottage visant des intérêts suisses, par exemple).
  - c) Possibilité d'actions au détriment de personnes ou de biens suisses par les organisations palestiniennes extrémistes, au cas où elles auraient connaissance de cette affaire.
2. La DAMF a donné connaissance de notre avis au Groupement de l'armement, qui demande maintenant que nous reconsidérons notre décision en avançant les raisons suivantes:

La maison israélienne a déjà soumis des offres sans être sollicitée et elle propose d'envoyer un représentant à Berne pour des entretiens. Le Groupement de l'armement a répondu

jusqu'à présent que la question n'était pas actuelle. Or, il ne peut rejeter les offres en faisant valoir des raisons techniques, puisqu'il n'a pas eu l'occasion de soumettre les appareils à un essai. D'un autre côté, nous lui déconseillons d'invoquer des arguments politiques à l'égard du fournisseur israélien.

Ces mêmes appareils pourraient être achetés aux Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire du gouvernement américain. D'après le Groupement de l'armement, le fournisseur serait soit la maison Memcor à Huntington, Indiana, soit la maison Electro-Spares à New York, ou peut-être une autre entreprise selon ce que décideraient les autorités américaines. Le prix de ces appareils risque d'être passablement plus élevé que le prix des appareils israéliens. Le Groupement de l'armement espère pouvoir négocier une réduction du prix des appareils américains, mais à cette fin, il estime nécessaire d'avoir en mains une offre concrète du client israélien, quitte à y renoncer par la suite.

3. Nous avons examiné à nouveau la question et nous arrivons à la conclusion que nous pouvons renoncer à maintenir nos objections de principe. Les risques de boycottage nous paraissent en fin de compte comme étant assez faibles, voire nuls. Quant aux organisations palestiniennes, elles auraient suffisamment d'autres prétextes (affaire Bréguet, commerce avec Israël) pour entreprendre des actes de terrorisme ou des actions contre des personnes ou des biens suisses. Reste alors l'argument concernant la situation au Proche-Orient. L'incertitude qui règne à ce sujet ne devrait en tout cas pas empêcher le Groupement de l'armement de solliciter de la maison israélienne une offre qu'il pourrait ensuite utiliser pour négocier avec le fournisseur américain une éventuelle réduction de prix.

Service politique Ouest

p.o. *I. de Rutte*